

Publié le 14 septembre 2018

Les Epl, outils privilégiés de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs

Jean-Marie Sermier, député du Jura et président de la Fédération des Entreprises publiques locales, organise une conférence de presse le mercredi 19 septembre 2018 à Paris sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, relancée par le plan gouvernemental Action Cœur de ville.



Le ministère de la Cohésion des territoires a dévoilé le 27 mars la liste des 222 villes qui bénéficieront de 5 milliards d'euros de l'État pour revitaliser leur centre-ville dans le cadre du **plan Action Cœur de ville**.

La Fédération des Entreprises publiques locales (Epl) souscrit pleinement à la priorité donnée par le gouvernement à la redynamisation des territoires ruraux et des villes moyennes. Toutefois, les Epl n'ont pas attendu ce plan pour se mobiliser en faveur de la **revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs** au service des collectivités locales. Opérateurs bien implantés sur tout le territoire français, elles possèdent le **savoir-faire** et **l'expérience** nécessaires à la conduite de **projets de revitalisation complexes** qui allient espaces publics, habitat, commerce, attractivité et dynamisme économique, services publics, infrastructures de réseau, promotion touristique, etc.

90 % des 222 cœurs de ville sélectionnés se trouvent à proximité d'au moins une **Entreprise publique locale d'aménagement ou de logement**. Fortes d'un réseau maillant l'ensemble du territoire national et s'appuyant sur un historique d'intervention aux côtés des collectivités, les Epl entendent se positionner comme l'outil privilégié pour passer à la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle stratégie nationale.

Les Entreprises publiques locales, qu'est-ce que c'est ? Elles regroupent 1 300 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) en activité en France. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité et le tourisme. Le montant de leur capitalisation s'élève à 4,3 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. En 2016, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,2 milliards d'euros. Toutes les infos sur lesepl.fr